



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **NOTE AUX RÉDACTIONS**

*Paris, le 07/10/2021*

### **« 1 jeune, 1 solution »**

**Élisabeth Borne**  
**ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**se rendra à l'école des Métiers Dijon – Métropole (21)**

**Vendredi 8 octobre 2021**

Depuis le début du quinquennat, l'apprentissage est au cœur de la politique de l'emploi du Gouvernement. C'est en effet un levier essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes. C'est pour cette raison que l'apprentissage est un pilier du plan « 1 jeune, 1 solution », qui prévoit des aides allant de 5 000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur à 8 000€ pour le recrutement d'un jeune majeur en contrat d'apprentissage. Cette mobilisation porte ses fruits : plus de 525 000 contrats ont été signés en 2020, un record historique malgré la crise. Une croissance qui concerne la France entière : en Côte-d'Or, le nombre de contrats signés a ainsi augmenté de 62% depuis 2017. Pour que la mobilisation se poursuive, les aides du plan « 1 jeune, 1 solution » sont prolongées jusqu'en juin 2022.

Accompagnée de Fadila Khattabi, députée de la Côte-d'Or, Élisabeth Borne se rendra à l'école des Métiers Dijon – Métropole, acteur majeur de la formation professionnelle des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté, où elle visitera les différents ateliers du centre de formation et échangera avec les élèves-apprentis et leurs formateurs

Déroulé prévisionnel :

- 10h50**            **Visite des ateliers et échanges avec les élèves-apprentis et leurs formateurs**  
*Ecole des Métiers Dijon-Métropole, 1 Chemin la Noue - Longvic (21)*  
**Toute presse accréditée**
- 11h50**            **Point presse**  
**Toute presse accréditée**

**Dispositif presse :**

- Compte tenu de la situation sanitaire, le nombre de journalistes présents pourra être limité.
- Le port du masque sera obligatoire pendant toute la durée du déplacement.
- Accréditation par retour de mail : [pref-communication@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-communication@cote-dor.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).